

# DELIBERATION

## COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à quatorze heure trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize mars, s'est réuni en session ordinaire à Néoules sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Recours au contrat d'apprentissage / Ouverture de 2 postes

**Délibération n° :** 482-2025

**Nombre de membres en exercice :** 38

**Nombre de voix des membres en exercice :** 70

**Nombre de membres présents :** 20

**Nombre de membres représentés (pouvoirs) :** 15

**Nombre de voix exprimées :** 66

**Nombre de membres excusés, absents :** 3

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves DOLISI

**Présent-e-s :**

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Denise REY

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Jacques PAUL

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Franck NICCOLETTI

Mikaël SCHNEIDER

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Claude FABRE

Michel ALLISIO

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Bruno AÏCARD

Marie-Laure PONCHON

Georges BOTELLA

Marjorie VIORT

**Représenté-e-s (pouvoirs) :**

**Philippe SCHELLENBERGER**, délégué de la commune de Brignoles a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules,

**Laetitia TREMOUILHAC**, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins a donné pouvoir à Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux,

**Marie-Pierre EMERIC**, déléguée de la commune de Garéoult a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules,

**Vincent AYALA**, délégué de la commune du Castellet a donné pouvoir à Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière-d'azur,

**Ollivier ARTUPHEL**, délégué de la commune de Nans les Pins a donné pouvoir à Jacques PAUL, délégué de la commune de la Celle,

**Carine PAILLARD**, déléguée de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume a donné pouvoir à Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne,

**Jean-Raymond NIOLA**, délégué de la commune de Pourcieux a donné pouvoir à Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves,

**Patrice TONARELLI**, délégué de la commune de Rougiers a donné pouvoir à Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves,

**Sophie LE METER**, déléguée de la commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume a donné pouvoir à Michel GROS, délégué de la commune de la Roquebrussanne,

**Hélène VERDUYN**, déléguée de la commune de Signes a donné pouvoir à Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux,



Une autre vie s'invente ici

**Virginie PHELIPPEAU**, déléguée de la commune de Solliès-Toucas a donné pouvoir à **Roger ANOT**, délégué de la commune de Belgentier,  
**Georges LUVERA**, délégué de la commune de Trets a donné pouvoir à **Claude FABRE**, délégué de la commune de Saint-Zacharie,  
**Véronique MIQUELLY**, déléguée du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à **Marie-Laure PONCHON**, déléguée du département du Var,  
**Didier REAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à **Marie-Laure PONCHON**, déléguée du département du Var,  
**Christophe MADROLLE**, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur a donné pouvoir à **Georges BOTELLA**, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

**Excusé-es, absent-e-s :**

Jean-Marie LACATENA, Cathy SILVI, Marc LAURIOL.

**Etaient également présent-e-s :**

Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune associée de Roquefort-la-Bédoule ; Denis MOLES, Membre du Conseil citoyen du Parc ; Philippe SUSINI, chargé de mission Environnement du département des Bouches-du-Rhône ; Fabienne EVANS, Direction de la Biodiversité et de la Mer, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur.  
Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Amandine CARRÉ, Responsable du pôle Administratif et Financier ; Magalie BLAZQUEZ, Gestionnaire des ressources humaines ; Lilian SALIERES, Coordonnateur administratif et financier ; Estelle BOSSART, Chargée de projet Urbanisme Durable.

---

**Vu :**

- \* Le code général des collectivités territoriales ;
- \* Le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,
- \* Le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale.
- \* L'avis favorable du Comité social territorial du Centre de Gestion du Var en date du 20/03/2025.

**Considérant que :**

- \* L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (des dérogations à cette limite d'âge d'entrée en apprentissage sont possibles) et sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé (avec des financements spécifiques du FIPHFP), d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ;
- \* Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
- \* Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir

- **D'ADOPTER** le recours au contrat d'apprentissage,
- **D'APPROUVER** le nombre contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Organismes de Formation d'Apprentis.

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation	Durée de l'alternance
Pôle paysage, biodiversité et gestion de l'espace	1	BTS (Brevet Technicien supérieur)	De 2 à 3 ans	De 6 mois à 3 ans
Pôle Accueil, Education et Valorisation	1	Licence professionnelle, BTS (Brevet Technicien supérieur) ou Master	De 1 à 2 ans	De 6 mois à 1 an

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Michel GROS

